

qu'il s'arrête pour faire de l'eau. On se trouve dans le détroit de Torrès, devant une île inconnue : quinze hommes, parmi lesquels nos deux amis, sont chargés d'aller en reconnaissance dans l'intérieur de cette île. Nazarille, qui est flâneur, perd ses compagnons, et bientôt aussi Pelloquin. Resté seul, il est surpris et pris par les naturels du pays, qui sont fort laids, et conduit par eux vers leur reine, qui est hideuse. Nazarille s'attend à être mangé. Un sort plus cruel lui est réservé : la gracieuse Tripatouli — *gracieuse* par antiphrase, comme les Furies *Euménides* — lui a jeté son royal mouchoir, il faut qu'il l'épouse ou qu'il dise pourquoi au milieu des tourments les plus affreux. Nazarille aime mieux ne pas dire pourquoi et épouser l'épouvantable *gracieuse* Tripatouli.

C'est ainsi qu'il devient souverain de Kazakaba.

Pourquoi cette odyssee burlesque de l'ami de Pelloquin m'est-elle revenue à l'esprit à propos du roi d'Araucanie? Je ne saurais trop le dire, mais elle m'est revenue : malgré moi, en songeant aux aventures de l'ex-avoué de Périgueux, je songe à celles du souverain de Kazakaba.

Il était une fois à Périgueux un avoué répondant au nom de Antoine de Tounens. M. de Tounens était un homme fort considéré de tout un chacun, et un avoué dont le ministère avait été utile à beaucoup. Il aurait pu continuer à vivre ainsi dans sa ville natale, honoré, estimé, et, après de longs jours remplis d'*exploits* — pacifiques, — mourir regretté de tous. Mais l'ambition qui se joue autour du cœur humain, — *circum præcordia ludit*, selon l'expression même du satirique Perse, —

l'ambition traversa la robe et le rabat de M. de Tounens et fit en lui ses ravages ordinaires. Le digne avoué avait lu quelque part cette fameuse phrase de Napoléon : « Je trouvai une couronne dans un égout, j'en ôtai les ordures et me la mis sur la tête, » et il s'était dit sans doute : « Puisque l'on ramasse des couronnes, c'est qu'il y en a qui traînent ; cherchons-en une et mettons-la-nous sur la tête, que cela coiffera mieux qu'un chapeau !... »

Et M. de Tounens, jetant la procédure aux orties, s'en alla, nouveau Jason, à la conquête de la Toison d'or de ses rêves. Bonaparte avait trouvé une couronne dans l'égout, il ne fallait pas espérer en trouver une au même endroit, — ces chances-là sont trop rares. Le plus sûr était encore de diriger ses recherches sur un sol un peu plus vierge que le sol parisien, où les couronnes sont ramassées avant même d'être tombées, tant est considérable le nombre des compétiteurs. Au mois de juin 1858 M. de Tounens quitta la France, s'embarqua à Southampton sur un paquebot en partance pour le Chili, et, le 22 août, il arrivait incognito à Coquimbo, en compagnie d'un ami qu'il avait associé à sa fortune et dont il devait faire son premier ministre — le jour où il serait roi.

Vous voyez que j'avais quelque raison de songer à l'histoire du souverain de Kazakaba.

A Coquimbo, l'ex-avoué de Périgueux, tout en vivant incognito, prit soigneusement ses petits renseignements, et, à tout hasard, se mit à étudier l'espagnol et le *chili-duya*, — la langue des conquérants et celle des conquis,

Il se trouvait sur le territoire d'une République qui n'était pas mûre encore pour la monarchie constitutionnelle libellée d'avance par lui; mais, à côté de cette république, il y en avait une autre qui lui parut devoir être moins rebelle aux projets qu'il avait formés. L'une, c'était le Chili; l'autre, c'était l'Araucanie, qui coupe le Chili en deux. Les Caciques de l'une ne s'entendaient pas avec les Caciques de l'autre, les deux États étaient à couteaux tirés, — en leur qualité de voisins : bonne occasion d'amener une couronne au bout de sa ligne, en pêchant dans cette eau trouble !

M. de Tounens se frotta les mains, apprit avec plus d'acharnement l'espagnol et le chili-duga, et rédigea la Constitution qu'il comptait donner à son peuple, — je devrais dire à ses peuples, car l'Araucanie en comprend quatre ou cinq, peut-être six, tous bien distincts : les *Moluches*, les *Piunches*, les *Puelches*, les *Huilliches*, les *Pehuenches* et les *Aucas* ou Araucans proprement dits. Ces peuples ont été de tout temps redoutés des Espagnols, qui n'ont jamais pu les dompter complètement, et leur voisinage est une source permanente d'hostilités tantôt repoussées, tantôt tolérées par l'impuissance du gouvernement. Ils sont divisés en tribus nomades et en tribus sédentaires, — ces dernières réunies entre elles par une sorte de fédération que préside le chef le plus expérimenté à la guerre, qui prend le titre de *Toqui*.

M. de Tounens voulait être le *toqui* des Araucaniens, — un *toqui* constitutionnel, avec charte, mais avec couronne et manteau d'hermine. Ah ! l'hermine et la cou-

ronne, il les lui fallait indispensablement, — et il comptait bien les avoir.

M. de Tounens mettait peut-être un peu trop de précipitation à s'emparer d'une république pour en faire son royaume. Peut-être ne connaissait-il pas bien les peuples qu'il voulait faire passer sous son sceptre. Il les voyait à travers le nuage d'or du poëme épique de Don Alonzo de Ercilla, l'*Araucana*, que Cervantes compare quelque part aux grandes épopées de l'Italie, et il faisait de l'Araucanie une seconde édition de l'Arcadie — avant la conquête des Romains. La description qu'il en donne dans une brochure ornée de son portrait le prouve surabondamment. Pour un peu il eût dit des Araucaniens ce que Virgile dit des Arcadiens dans sa X^e églogue :

..... *Soli cantare periti*
Arcades

Et cependant les Araucaniens sont loin d'être aussi attrayants qu'il les peint. Je ne sais pas s'ils aiment la poésie et la musique, mais j'avoue qu'ils n'en ont pas l'air. Ils sont très-forts, mais très-laits. Visage aplati, large et cuivré, lèvres épaisses, crinière noire en guise de cheveux, yeux légèrement féroces, etc., etc., — enfin, les habitants de Kazakaba ! Il ne leur manque que la gracieuse Tripatouli, — qui s'arrachait le bétel de la bouche pour le fourrer amoureuxment dans celle de Nazarille...

Mais Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre. Quand M. de Tounens se crut ainsi suffisamment édifié sur les

mœurs des Moluches et renseigné sur les besoins des Huilliches, il fit ses malles et partit du pied gauche pour conquérir son royaume.

Hélas ! il est à craindre que le royaume de M. de Tounens ne soit pas de ce monde — ancien ou nouveau !

Donc vers la fin de l'année 1860, suivi de son fidèle Pelloquin, — pardon ! de son fidèle compagnon, M^{***}, — M. de Tounens franchit le Rubicon et du Chili passa en Araucanie, où l'appelaient la voix du peuple et la volonté de Dieu. *Vox populi, vox Dei*, parbleu ! toujours !... J'ajoute, pour être vrai, qu'un certain nombre de caciques, gagnés — par la persuasion sans doute, — étaient les complices de ce pacifique conquérant, qui ressemblait si peu à Pizarre et à Fernand Cortez.

Une fois dans son royaume, l'ex-avoué devenu roi — *de motu proprio* — signifia à qui de droit ses titres à la couronne et lança assignation à venir le reconnaître à bref délai aux bons Puelches et autres Moluches, qui certainement ne s'attendaient pas à tant de bonheur.

« NOUS, PRINCE ORÉLIE-ANTOINE DE TOUNENS,

« Considérant que l'Araucanie ne dépend d'aucun autre État, qu'elle est divisée par tribus, et qu'un gouvernement central est réclamé par l'intérêt particulier aussi bien que par l'intérêt général ;

« *Décrétons ce qui suit :*

ART. 1^{er}. Une monarchie constitutionnelle et héréditaire est fondée en Araucanie ; le prince Orélie-Antoine de Tounens est nommé roi,

« ART. 2. Dans le cas où le roi n'aurait pas de descendants, ses héritiers seront pris dans les autres lignes de sa famille, suivant l'ordre qui sera établi ultérieurement par une ordonnance royale.

« ART. 3. Jusqu'à ce que les grands corps de l'État soient constitués, les ordonnances royales auront force de lois.

« ART. 4. Notre ministre secrétaire d'État est chargé des présentes.

« Fait en Araucanie, le 17 novembre 1860.

« *Signé* : ORELIE-ANTOINE I^{er}.

« Par le roi :

« Le ministre secrétaire d'État au département de la justice.

« *Signé* : F. DESFONTAINE. »

Par le roi : Signé... Rien n'y manquait, — pas même, je me plais du moins à le supposer, le grand sceau de cire verte représentant, suivant la tradition, Sa Majesté Orelie-Antoine I^{er} dans ses habits royaux et assis sur son trône.

Quant à la Constitution, également et légalement signifiée à qui de droit par ministère de cacique, et qui suivit de près, comme vous le devinez bien, le précédent décret, je vous en donnerais volontiers copie — si elle n'était pas si longue. Vous la trouverez dans le dossier publié par M. de Tounens à son retour en France, après son expulsion de son Arcadie, non par ses Arcadiens mais par les Chiliens, qui, effrayés du mauvais bon

exemple qu'il se proposait de donner à leurs voisins, s'étaient empressés de l'arrêter, — grâce à la complicité de son valet de confiance, par eux corrompu à prix d'or, — l'avaient jeté dans un cachot, et l'auraient fusillé sans tambour ni trompette s'il n'avait pas été fort heureusement réclamé à temps par le consul français.

Nazarille, au moins, avait eu le choix entre être mangé et épouser la gracieuse Tripatouli !

Combien de temps dura le rêve royal de M. de Tounens ? Un an à peine, puisque la proclamation à ses peuples est datée du 17 novembre 1860, — et rien ne prouve que l'intronisation ait immédiatement suivi, — et qu'il fut arrêté au commencement de l'année 1862.

Il sortit enfin de la prison des Angeles vers le milieu de cette dite année 1862 et s'en revint tout penaud en Europe, à Paris, où l'avait précédé le bruit de ses glorieuses aventures. Bruit fort peu flatteur ! Les Parisiens traitent sérieusement — en les guillotinant — les princes acclamés rois par eux ; mais ils traitent irrévérencieusement — en les fusillant de leurs ironies — les audacieux qui se sont passés de sa sainte ampoule et dont l'audace n'a pas été couronnée de succès. On fit des gorges chaudes de l'équipée de l'ex-avoué de Périgueux, on chahutonna impitoyablement Sa Majesté Orélie-Antoine I^{er}, redevenue Tounens comme devant, — et l'on ne se gêna pas pour considérer tout haut l'infortuné toqui comme un *toqué!*...

Voilà comment le roi d'Araucanie — et de Patagonie — fut le lion de Paris.

Le prestige dont il avait cru entourer son nom s'é-

clipsa à ce point, qu'un jour du mois d'octobre 1864 un vulgaire hôtelier osa le traîner sur les bancs de la police correctionnelle pour une misérable somme de 3,600 francs, montant de fournitures de bouche qu'il n'avait pu payer ! C'était prouver que le seul palais que possédât ce monarque déchu était celui par lequel avaient passé les aliments représentés par cette somme ridicule. Je me hâte de dire que les grands caciques qui commandent aux tribus des Puelches et des Huilliches s'étaient empressés d'aider Sa Majesté Orélie-Antoine I^{er} à désintéresser son impertinent créancier, — car, ainsi que le disait fort justement l'ex-avoué de Périgueux, Louis XI après Péronne et François I^{er} après Pavie n'étaient pas moins rois de France qu'auparavant.

O misères des ambitieux !

A l'heure qu'il est, M. de Tounens, que son échec n'a point corrigé, rêve plus que jamais à conquérir l'Araucanie et à réédifier son trône écroulé. Seulement cette fois, ce n'est pas incognito, sa valise d'une main et ses proclamations de l'autre, qu'il compte réintégrer le royaume d'où il a été indûment chassé : c'est, comme Pizarre et comme Fernand Cortez, à la tête d'une petite armée de partisans. Bonne chance, Majesté !

Bonne chance ! Mais si vous échouez de nouveau, vous aurez, je pense, le bon goût de ne pas venir faire passer en France vos plaies d'amour-propre blessé et d'ambition déçue. Nous avons vraiment autre chose à faire ! Un roitelet de plus ou de moins sur la surface du globe n'a rien de bien intéressant pour des fils de jacobins.

Bonne chance, souverain de Kazakaba.